



# Société en Liquidation Judiciaire

Par **KZE**, le **27/06/2016** à **12:47**

Bonjour

En tant que particulier, j'ai souscrit un contrat auprès d'une société RGE avec un prêt à taux zéro.

La société RGE n'a effectué qu'1/3 des travaux et ce tiers n'était pas entièrement terminé.

La société RGE a voulu demander le paiement intégral (via un faux signé) à la société de crédit qui heureusement nous a prévenu.

Depuis, nous avons fait un courrier mise en demeure de travaux non fini à la société RGE, le courrier est revenu non distribué et la société RGE est en liquidation judiciaire

Ma question, n'ayant rien versé à la société de crédit, et la société de crédit n'ayant rien versé à la société RGE

Est ce que je peux résilier mon crédit à taux zéro

Merci de votre aide